

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date – Lieu	17/03/2016 – DREAL Tholonet
Personnes présentes	<p><b>DREAL PACA</b> - Joël BOURIDEYS (pilote du PRAC) et Jean-Marc SALLES (scientifique au service Natura)</p> <p><b>Région PACA</b> - Céline HAYOT</p> <p><b>Groupe Chiroptères de Provence (GCP)</b> - Emmanuel COSSON (directeur), Ariane BLANCHARD (coordinatrice PRAC), Delphine QUEKENBORN (coordinatrice scientifique et technique) et Anne-Laure JUBERT (responsable administrative et financière)</p> <p><b>ARPE, ORB - Unité Biodiversité &amp; espaces naturels</b> - Corinne DRAGONNE</p> <p><b>DRAC, pôle architecture</b> - François GONDRAN</p> <p><b>CG83, service environnement</b> - Laetitia BANTWELL</p> <p><b>CD13, service route</b> - Nicolas PHILIPPE-JANON et Elisabeth CHIAVASSA-DELEUZE</p> <p><b>Excusés :</b> Comité scientifique - Géraldine KAPFER, Eric PETIT, Jean-Christophe GATTUS et Yves BAS ; Coordinatrice PNAC - Audrey TAPIERO ; Représente Fédération des PNR au PNAC - Aurélie CAROD ; DIRMED, Service Prospective - Jean-Pierre LEGRAND et Lysa LAVIOLLE ; CD13, service environnement - Michel BOURRELLY ; CD04, service route - José AVELINE ; CD05, service route ; CD83, service route - Patrick DELAHAYE ; CD84, service route.</p>
Rédaction CR	Ariane Blanchard ; Anne-Laure Jubert
Relectures CR	Emmanuel Cosson ; Delphine Quekenborn ; Joël Bourideys ; Jean-Marc Salles
Ordre du jour	<p>1- Bilan 2015 PRA Chiroptères / stratégie régionale Chiroptères</p> <p>a- Bilan technique stratégie régionale Chiroptères</p> <p>b- Point financier</p> <p>2- Perspectives</p> <p>a- Perspectives 3ème PNA Chiroptères</p> <p>b- Perspectives 2016 stratégie régionale Chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme financement annuel Etat/Région</li> <li>▪ Autres programmes de financement</li> </ul> <p>c- Perspectives long terme stratégie régionale Chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels sont les moyens pour la gestion des gîtes majeurs protégés ?</li> <li>▪ Validation d'orientations nouvelles</li> <li>▪ Journée technique 2018</li> </ul>
Annexe CR	Support de présentation
Documents transmis en séance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plaquettes PRAC, bilan 2<sup>ème</sup> PNAC et LIFE+CHIROMED</li> <li>▪ LAMY P. 2015 : Synthèse des connaissances sur le Rhinolophe euryale en Provence-Alpes-Côte d'Azur. GCP PRAC PACA. – document de travail</li> <li>▪ DROUSIE M. &amp; AL 2015 : Fiche espèces emblématique ORB – Rhinolophe euryale. GCP PRAC PACA. – document de travail</li> <li>▪ BLANCHARDA. &amp; AL mars 2016 : Comptages simultanés des gîtes à Minoptères de Schreibers en période de transit printanier et automnal en région PACA 2011-2014. GCP PRAC PACA. 9 pages.</li> <li>▪ Carte de répartition des gîtes à espèces prioritaires de PACA – mars 2016.</li> </ul>

J. BOURIDEYS et C. HAYOT introduisent la réunion en faisant part de la nouveauté du COPIL 2016 d'ouvrir la réunion à des acteurs confrontés à la présence de Chiroptères et pour lesquels des partenariats sont prévus ou en cours dans le cadre du PRA Chiroptères, notamment sur la thématique des routes et des monuments historiques.

C. HAYOT rappelle que la Région s'intéresse à sensibiliser les partenaires à la conservation de la biodiversité lors des travaux d'infrastructures et qu'il existe aujourd'hui des fonds FEDER (compétence Région) dédiés aux travaux pour conserver biodiversité lors des travaux d'infrastructures.

## 1- Bilan 2015 PRA Chiroptères / stratégie régionale Chiroptères

### a - Bilan technique stratégie régionale Chiroptères

A. BLANCHARD, E. COSSON et Q. QUEKENBORN présentent le bilan des actions de la stratégie régionale Chiroptères réalisées en 2015. Ce bilan fait état des réalisations majeures financées par le PRA Chiroptères (financement Etat/Région/GCP) et réalisées via d'autres financements.

*Les éléments présentés sont mentionnés sur la présentation annexée à ce compte-rendu. Seules les remarques et discussions sont restituées dans ce compte-rendu.*

#### ▪ Carte des gîtes prioritaires de PACA (diapositive 10 et 11)

##### Données manquantes sur la carte des gîtes prioritaires

Les membres présents s'interrogent sur la présence de gîtes à Chiroptères localisés sur carte mais dont les données incomplètes ne permettent pas d'établir de calcul de hiérarchisation. Il s'agit principalement de 7 gîtes dans le Var et les Alpes-Maritimes pour lesquels les effectifs connus après 2008 n'ont pas été transmis à la coordination, or l'indice national est basé uniquement sur les données postérieures à 2008.

La remontée de données sur les projets subventionnés doit se faire et être contrôlée par les maîtres d'ouvrages. La Région ne fait pas encore apparaître de clause de versements des données acquises à SILENE sur ces arrêtés, mais la DREAL fait figurer cela sur ses demandes de subvention.

##### Diffusion des informations relatives aux gîtes prioritaires

Le CD13 est intéressé par la connaissance des zones sensibles relatives aux Chiroptères et souhaite savoir si des données plus précises que la carte sont disponibles afin de les croiser avec les couches SIG de leur service.

E. COSSON propose d'établir une carte d'alerte détaillée et rappelle que ce projet à financer est proposé depuis 2013 à la DREAL (proposition technique de production de couches adaptées pour les besoins de collectivités et Etat sur le département 13). Il s'agit de données de synthèse et non de données brutes. Elles intègrent les habitats sensibles en fonction des espèces présentes dans le gîte et du statut d'occupation de celui-ci. Il est délicat de travailler sur certains types de corridors dans ces cartes d'alertes puisque lorsqu'on travaille sur cartographie, on s'aperçoit que les choses changent vite (exemple disparitions de haies). Les questions de la réactualisation et de l'identification de corridors à recréer et maintenir sont essentielles. Il est urgent de fournir le maximum d'informations, sans diffuser de données brutes de localisation des gîtes à espèces prioritaires qui sont des données sensibles au sens SINP et dont la diffusion ne doit pas se faire en deçà d'une maille 10x10 km (Tourout et al. 2013). Le GCP propose de produire des données de synthèse partagées pour les services instructeurs de l'Etat et de la Région. Les premières cartes d'alertes faites en 2009 sont basées sur les données acquises jusqu'en 2008 mais ne répondent que partiellement aux besoins actuels. Elles restent cependant justes et exploitables.

J.M. SALLES demande si une approche inverse ne pourrait pas être possible, c'est-à-dire de démontrer lorsqu'il n'y a pas d'enjeu en considérant par exemple que par défaut une présence de haie signifie un enjeu. Il propose que des cartes alertes soient construites par croisement des données précises avec des mailles hexagonales telles qu'utilisées dans le cadre du SRCE (précis : 500 m de côté ; ou 5 km de côté). (NDLR : la maille hexagonale utilisée par la DREAL SRCE dans le cadre d'un projet interne pour évaluer les enjeux biologiques est de 20 ha).

E. COSSON précise que l'objectif du GCP est de garantir la conservation des gîtes notamment lorsqu'il s'agit de gîtes sensibles de surcroît non protégés. De plus, une grande partie des gîtes est située chez des privés, ce qui impose un respect de la propriété et une discrétion sur la localisation précise et coordonnées des personnes, qui

ne peuvent être garanties dans les diffusions à grande échelle. Bien que non gestionnaire, le GCP a été confronté à la gestion de plusieurs cas complexes ces dernières années suite à des diffusions inappropriées de données de localisations. A l'inverse, il est constaté que la diffusion de sites sensibles aux acteurs ne garanti pas une conservation appropriée ou l'adaptation de travaux à proximité. Le GCP va proposer à nouveau le projet de carte d'alerte des Bouches-du-Rhône.

#### Diffusion de la carte des gîtes prioritaires de PACA

A. *BLANCHARD* demande au COPIL de se prononcer sur la diffusion de la carte des gîtes à espèces prioritaires en format PDF ou JPG et de sa mise en ligne sur la page internet du PRAC.

C. *DRAGONNE* propose de relayer la diffusion de la carte via l'ORB.

**Décision du COPIL : Validation de la diffusion de la carte accompagnée d'une note explicative, notamment pour clarifier les niveaux d'enjeu (exemple enjeu fort / moins fort), ce qui rendra cette carte plus accessible pour le grand public.**

- **Versements des données à SILENE et gestion des données sensibles (diapositive 13)**

A. *BLANCHARD* présente l'état de versements des données financées Etat/Région à SILENE. Les données actuellement versées sont dégradées au niveau de leur localisation tant que la question des données sensibles ne trouve pas de réponse sur la spécificité de sa diffusion (Touroult et al. 2013). Les membres présents proposent la mise en place d'un débat en groupe Faune du CSRPN sur la question des données sensibles Chiroptères.

**Décision du COPIL : Rédiger une demande du COPIL de mise en place d'un débat sur la diffusion des données sensibles Chiroptères.**

- **Analyse des suivis (Diapositive 14)**

En 2015, 154 gîtes ont été suivis au moins 1 fois (300 passages), soit 66 % des gîtes connus. L'effort de suivi a considérablement augmenté ces dernières années et le réseau des acteurs impliqué a été agrandi. Un effort de synthèse et de bilan a été réalisé en 2015, cela permet de rendre compte du travail réalisé sur les suivis fait ces dernières années et d'obtenir une première "photographie" régionale annuelle. Une analyse des suivis sur trois ans est prévue en 2017 avec la DREAL, mais un travail de détermination des méthodes d'analyses de suivis est dès maintenant mené par le GCP.

L'indice PAN Européen a été calculé par chaque région en 2015 sur les données d'hibernation seules et mis en commun au niveau national par le MNHN, coordinateur national du programme. Cet indice national est en phase de test. Les calculs pourraient par la suite être inclus aux financements PRAC ou de la subvention Natura 2000 dans le cadre de la coordination des suivis de gîtes. Ces graphiques, pour le moment sous forme de document de travail, ne peuvent être diffusés sans une interprétation les accompagnants. Par exemple le graphique présenté peut donner l'impression que le Grand Rhinolophe est une espèce qui a un fort potentiel à reconstituer son effectif d'année en année ce qui peut être dangereux à diffuser sans explication. Notons que pour l'aire Med de PACA, entre 1990 et 2015 l'espèce est en forte régression à l'inverse du reste du pays.

- **Conservation des gîtes (Diapositive 17 à 22)**

#### Stratégie de conservation des gîtes

La stratégie de conservation des gîtes en Région PACA porte sur :

1. Protéger et gérer en priorité les gîtes à espèces prioritaires d'intérêts internationaux et nationaux (objectif PNA) ;
2. Réactiver les gîtes désertés (=gîtes historiques) par des protections et aménagements adéquats dans le cas d'une dégradation ;
3. Protéger les gîtes à espèces prioritaires.

La protection demande en général 8 à 12 ans de pression, d'actions et de présence pour être effective. Des APPB spécifiques Chiroptères sont mis en place sur des gîtes occupés (7 actuellement, 3 en préparation et 1 en

révision). La question de la gestion du site par un acteur particulier et impliqué se pose suite à divers problèmes récents sur des gîtes.

Les membres présents s'interrogent sur la pertinence de chercher à préserver les gîtes historiques et s'il ne faudrait pas plutôt se concentrer sur les sites actuellement occupés. Ils suggèrent d'évaluer la possibilité de reconquêtes de ces gîtes et de conserver l'entourage du gîte.

Cette démarche globale et intégrée a été mise en place à l'échelle du LIFE+ CHIROMED : intégration des problématiques portant sur les haies, les pratiques d'élevage, les routes et les gîtes. Une protection n'est jamais ciblée ponctuellement. L'objectif est d'offrir aux Chiroptères la possibilité de se maintenir sur un espace donné en intégrant le maximum de paramètres touchants leur cycle annuel. Les associations, les collectivités impliquées sur les territoires et les services de l'Etat réfléchissent à la pertinence et une adéquation en matière de conservation et de gestion de l'espace, ce qui a été fait au niveau du LIFE et a été très riche en enseignements.

La priorité de protection doit être les gîtes occupés à fort enjeu, mais la protection porte aussi les gîtes historiques qui ont eu de très fort enjeu et qui sont encore soit des gîtes favorables, puisqu'ayant hébergés d'importantes populations de Chiroptères (souvent des grottes) sans être profondément modifiés, soit des gîtes qui peuvent redevenir favorables avec quelques aménagements ciblés. Il est difficile de préserver un espace sans justification scientifique forte telle que la présence d'un gîte occupé. L'expérience montre que même avec cette justification, il est difficile de le réaliser. C'est la raison pour laquelle, la priorité porte sur la préservation du gîte, même historique. Le gîte adéquat est l'alpha et l'oméga du maintien durable des Chiroptères. Rappelons que sur 8000 cavités en PACA, moins de 100 sont utilisées ou ont été utilisées par les Chiroptères avec des effectifs conséquents. De plus, les chauves-souris étant des espèces grégaires, si l'on protège les 9 gîtes d'intérêt internationaux de PACA (qui cumulent les plus importants effectifs), on préserve 50% des populations d'espèces de Chiroptères Annexe II de la Directive Faune-Flore de PACA. Il existe plusieurs modes de protections possibles : réserve (il n'en existe pas pour le moment pour les chauves-souris en PACA mais un projet a été rédigé pour le compte de la DREAL en 2003), APPB (relativement aisé à mettre en place, mais pas forcément rapidement, peut être défait par le préfet et est sans moyens de gestion), acquisition foncière (le GCP s'est lancé en 2015 avec deux sites). Aux protections réglementaires mentionnées s'ajoutent les protections physiques et les conventions avec les propriétaires pour renforcer les protections (26 conventions refuges). Plus il y a de types de protections différents sur un même gîte, plus le gîte est protégé efficacement.

#### Monuments historiques et conservation des gîtes

La protection des cavités pour le patrimoine naturel peut aussi être mise à profit pour la protection archéologique et vice versa (ex Baume de l'Eglise à Baudinard - 83). Cependant, les protections archéologiques sont parfois incompatibles avec les Chiroptères. Sur les cas de protection, une concertation est nécessaire pour trouver les meilleures solutions.

L. BANTWELL mentionne qu'elle a été sollicitée par le service départemental archéologique du CD83 au sujet de la protection de la grotte de Chateaudouble – 83. Le CEN, responsable de ce gîte, a été contacté. Par ailleurs, une réactualisation de la carte archéologique du Var est en cours.

#### Réalisations 2015

Les deux acquisitions foncières par le GCP ont été réalisées pour l'ingénierie via le financement du PRAC (DREAL et GCP) et pour l'achat via des mesures compensatoires RTE des Maurettes à hauteur de 11 000 €. Sur la ferme des Risouls à Chorges, le GCP s'est par ailleurs engagé à maintenir le four à pain présent, d'un type unique en PACA semble-t-il.

Les membres du COPIL présents demandent à être destinataire de la diffusion du *Recueil d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation Chiroptères - Homme en milieu bâti* réalisé par la SFPEM et ses partenaires dont le GCP.

- **Mise en œuvre de mesures d'évitement d'impact du trafic routier sur les chiroptères (Diapositive 24)**

N. PHILIPPE-JANON et E. CHIAVASSA-DELEUZE expliquent leurs besoins d'informations essentiellement relatifs aux périodes de travaux possibles et aux procédures en cas de découverte d'une colonie. Ils souhaitent également être destinataires des rapports concernant les résultats des études bandes sonores.

E. COSSON explique qu'il s'agit de l'objet du partenariat proposé mais qu'il n'existe pas de recette toute faite et universelle. Le GCP recontactera le CD13 dans les prochaines semaines.

NDLR : l'ensemble des documents LIFE et études GCP-DRE du contournement d'Arles ont été remis le 07/06/2016 au CD13. Une convention type de partenariat a été fournie au district d'Arles en début d'année 2016 pour un sujet précis.

### **b - Point financier** (Diapositive 36)

Le PRAC 2015 avait un budget primitif de 81 200 euros et consolidé de 96 000 euros. Il a fait l'objet d'un important dépassement en raison d'urgences de réalisation non reportables et d'imprévus. Ce dépassement de 15 % est assumé en grande partie par le GCP sur fond propre et projets.

En comptant l'ensemble de l'investissement associatif du GCP uniquement (dépassement financier assumé par le GCP et bénévolat valorisé), pour 1 euro public investi en 2015 sur le PRAC, 1.7 euros sont mis en œuvre. C'est plus encore en ajoutant les partenaires du PRAC et les structures participantes qui font du bénévolat.

Aucun commentaire des membres du COPIL.

## **2- Perspectives**

### **a - Perspectives 3ème PNA Chiroptères** (Diapositives 40 à 45)

Le deuxième PNA Chiroptères s'est achevé en 2013. Un important travail de bilan a été réalisé jusqu'en 2015. Un troisième PNA Chiroptères est en cours d'étude. Celui-ci serait :

- sur une durée de 10 ans ;
- basé sur la conservation de 19 espèces prioritaires nationales (fixées par un groupe de travail), auxquelles en région peuvent s'ajouter les espèces prioritaires régionales (en PACA : Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Molosse de Cestoni, 4 Murins forestiers, Oreillard montagnard, Pipistrelle de Nathusius, Grande noctule) ;
- composé de 3 grands axes et 10 actions ;
- mis en œuvre à compter de juillet 2016 (NDLR : la mise en œuvre du PNA a été reporté à début 2017).

Le PNA Chiroptères PACA devra être renouvelé et prendre en compte ces nouvelles priorités nationales et s'emboîter avec le PNA (NDLR : actualisation reportée à 2017 / report PNA). Cette actualisation nécessitera entre 10 à 20 jours de travail suivant le niveau de précision d'actualisation décidé (simple ajout/retrait de fiches actions ou révision de l'ensemble des actions) et nécessitera un financement complémentaire.

C. HAYOT précise que l'Agence française pour la biodiversité devrait récupérer la compétence des PNA avec financement, il est donc possible qu'il y ait du changement d'ici 2018.

### **b - Perspectives 2016 stratégie régionale Chiroptères**

#### **Programme financement annuel État/Région** (Diapositives 47 à 50)

A. BLANCHARD présente le programme annuel 2016 du volet réalisé via par le financement Etat/Région sous réserve de l'obtention de la subvention Région dont le vote interviendra en juin 2016 (NDLR : le Région a attribué en juin un financement de 65 000 euros pour la mise en œuvre 2016).

#### **Autres programmes de financement**

##### Programmes prévus (Diapositives 51)

A. BLANCHARD présente les programmes 2016, financés par ailleurs et qui permettront la mise en œuvre d'actions de la stratégie régionale Chiroptères : poursuite des suivis de gîtes (DREAL Natura 2000) ; dossier scientifique APPB Lalore (DREAL) ; mise en œuvre du PACT Baronnies (DREAL Rhône-Alpes), projet Atlas 13 (CD13), projet de formation d'ingénieurs et d'agents du service routes du CD06 (CD06).

## Discussion sur les orientations d'actions/thématiques à faire financer (Diapositives 52)

E. COSSON présente les propositions d'orientations thématiques de la stratégie régionale pour l'année 2016 et pour lesquelles il s'agira de mobiliser des moyens au niveau de la coordination du PRAC et des financeurs : construction d'une liste rouge régionale ; travail sur la thématique chauve-souris et auxiliaires de cultures ; actualisation des cartes alertes régionales (test sur le département 13); compréhension des enjeux ripisylves pour les Chiroptères.

### — Liste rouge

La liste rouge Chiroptères nationale va être actualisée à partir de 2016, il serait donc intéressant d'y apporter une contribution à l'échelle de la région PACA. Ces listes ont un rôle fondamental dans l'analyse des effets des projets d'aménagements. Une réunion Etat/Région doit prochainement avoir lieu pour travailler sur la priorisation des listes rouges régionales à financer.

### — Ripisylves

La protection des ripisylves est un enjeu essentiel pour les Chiroptères. Cet habitat est soumis à de fortes dégradations récentes et réductions de ses surfaces pourtant très faibles en PACA. Des coupes sauvages de grande ampleur dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence semblent liées à la nouvelle demande de bois pour des industries comme Pierrelatte et E.O.N pour lesquelles des stockages de bois importants sont actuellement mis en œuvre. Il est nécessaire d'amener des arguments biologiques et juridiques pour permettre de mettre à profit la police de l'eau et stopper ces extractions non encadrées.

Les syndicats de rivières, qui pourraient être un point d'entrée sont tenus d'entretenir, mais il n'existe pas de législation claire : l'entretien peut aller jusqu'à la destruction. La DDT 05 pourrait prendre des mesures réglementaires (cf journée technique ripisylves du PNR des Baronnies provençales <http://chiros.baronnies-provencales.fr/blog/>).

Les cours d'eau domaniaux sont de responsabilité Etat, il serait peut être possible d'agir plus facilement à condition que le DPF soit clairement délimité, ce qui n'est pas toujours le cas (dégradation agricoles et privées constatées).

Les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) peuvent être ciblées en prévoyant une intervention/sensibilisation de leurs agents.

**Décision du COPIL : Validation des perspectives de travail sur les thématiques liste rouge régionale, auxiliaires de cultures, compréhension des enjeux ripisylves et actualisation des cartes alertes régionales.**

## c- Perspectives long termes stratégie régionale Chiroptères

### ▪ Quels sont les moyens pour la gestion des gîtes majeurs protégés ? (Diapositives 54)

Un projet de création de réserve éclatée à Chiroptères proposé en 2003 est en suspens et pourraient être réactivé. Il est possible de la faire sous deux statuts : RNR ou RNN.

Une réserve naturelle régionale se fait à la demande des propriétaires. Un plan de gestion avec un comité de gestion est nécessaire (ex : LPO ou CEN sur certains sites). Pour une RNR éclatée les différents propriétaires doivent donc être volontaires. Un tel projet est en cours en Drôme sur plusieurs sites à Chiroptères. Pour ce type de protection et de gestion, des financements sont possibles.

Pour le cas d'une réserve naturelle nationale la démarche est généralement longue. Il est nécessaire de monter un pré-dossier, d'obtenir un avis d'opportunité du CNPN et s'il est avis favorable de monter le dossier complet dont l'instruction est longue. Il n'existe pas à l'heure actuelle de nouveau projet, mais un projet d'extension en cours d'une RNN dans les environs de Digne-les-Bains, 04 (gestionnaire CD04). Cette réserve, créée pour la protection de plusieurs sites géologiques et paléontologiques dans les Alpes de Haute-Provence et le Var, prévoit de déposer un dossier d'extension du classement à des sites d'intérêt majeur actuellement non préservés tels les siréniens de Castellane. Le futur plan de gestion de cette future réserve comportera une réflexion approfondie sur la gestion, non seulement des sites géologiques, mais aussi sur l'ensemble du patrimoine vivant : habitats, flore, faune.

C. HAYOT demande si les départements ne pourraient pas mettre ces sites en ENS.

L. BANTWELL répond que les conseils départementaux doivent être volontaires sur le sujet, notamment sur l'acquisition foncière. Ce n'est pas le cas du CD04 et d'autres départements qui préfèrent simplement labelliser et aménager des espaces pour la fréquentation touristique. Les TDENS sont cadrées par le code de l'urbanisme article L140.2 et les réserves naturelles font partie de la liste des financements possibles.

Certains CD fournissent des financements pour l'acquisition publique par une commune par exemple (CD84). Par le passé, le CD13 et le CD83 ont été démarchés pour intégrer dans leurs zones de préemption, des cavités à Chiroptères. Mais il n'y a pas eu de suite et le GCP n'est pas certain que cette démarche soit satisfaisante pour la gestion des sites vu l'impossibilité pour lui de réaliser des conventionnements de partenariat et de gestion.

C. HAYOT précise que la dynamique actuelle s'oriente vers la création de nouvelles aires protégées, en respectant une mise en cohérence des politiques publiques. L'idée est donc une mise en commun et un accord partagé sur les lieux à cibler. Pour cela il est nécessaire de mettre en place une discussion entre les collectivités pour faire le point sur les moyens mis à disposition par chacun pour la biodiversité. C'est une perspective de long terme.

E. COSSON précise que la SCAP (Stratégie de création d'aires protégées) semble au point mort sans stratégie régionale identifiée ni volonté de mise en œuvre. Le GCP a fourni au BE de la DREAL toutes ses informations pour alimenter la priorisation des zones SCAP. Le PRAC semble être l'outil adéquat pour mener cette politique à l'échelle des Chiroptères.

**Décision du COPIL : Validation des perspectives de :**

- se rapprocher des conseils départementaux pour faire passer la problématique Chiroptères dans les acquisitions foncières ;
- poursuivre les démarches APPB ;
- poursuivre contact avec la Région sur thème RNR et financements possibles.

▪ **Nouvelle orientation : fiches actions de protection à financer (Diapositives 54)**

La coordination PRAC expose la mise en place de fiches actions de protection à financer sur des gîtes majeurs et d'intervention urgente. Il s'agit de fiches projets d'investissement pour acquisition de sites ou travaux de protection qui seraient « prêt à financer ». Cette méthode a été présentée à la DREAL SBEP en 2013 et 2014 et actée comme démarche proactive possible pour la protection concrète de sites à Chiroptères. Afin de garantir une propriété foncière verrouillée dans le temps pour les mesures compensatoires par l'acquisition, une cession d'inaliénabilité est nécessaire. Cela ne semble pas être le cas actuellement avec la CDC par exemple, ni pour aucune des mesures de cet ordre en PACA actuellement (des cas de revente de terrains de compensation environnementale sont connus). L'une des solutions passe des acquisitions conservatoires via le monde associatif dont c'est l'objet d'intérêt général et la raison d'être. La stratégie d'acquisition foncière semble très appropriée aux gîtes à Chiroptères car cela concerne la plupart du temps de très petites surfaces.

C. HAYOT précise que le CEN envisage de créer une fondation pour acheter des terrains et les rendre inaliénables, se renseigner si c'est toujours d'actualité et sur le fonctionnement envisagé. La Région n'est actuellement pas dans une stratégie d'acquisition mais a mis en place un comité régional des opérateurs fonciers (SAFER, CEN, CD). Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé sur la stratégie foncière territoriale. Une journée technique Chiroptères et foncier à l'image de la journée mis en place par le PNA Tortue pourrait être mise en place.

**Décision du COPIL : validation de la méthode et formalisation de la démarche envisagée (gouvernance, validation, pérennité et garantit des mesures dans le temps, etc.).**

▪ **Journée technique/séminaire 2018 (Diapositives 55)**

Une journée technique regroupant les partenaires du PRAC a été évoquée à plusieurs reprises ces dernières années par des membres du COPIL et est envisagée en 2018.

J.M. SALLES annonce qu'il souhaite prévoir une rencontre des acteurs impliqués dans les suivis de gîtes pour impliquer les acteurs, leur présenter les résultats et fédérer les observateurs, notamment les animateurs Natura. (NDLR : présentation faite le 14/06/2016 par le GCP lors du séminaire annuel des animateurs N2000 PACA).

C. HAYOT et C. DRAGONNE annonce que le séminaire national bisannuel des ORB aura lieu cette année en PACA. Il est possible que ce séminaire soit couplé avec les assises régionales de la biodiversité. Cela pourrait être l'occasion d'évoquer les suivis et plus largement le PRA Chiroptères.

C. HAYOT propose qu'un dossier de demande de financement soit déposé dès cette année pour l'organisation d'un séminaire en 2018.

**Décision du COPIL : validation d'une journée technique régionale sur les Chiroptères pour 2018.**

**PARTENAIRES FINANCIERS PRA Chiroptères :**

